



CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-MARITIMES

Intervention Marie-Louise GOURDON BUDGET PRIMITIF 2017 Séance du 2 Décembre 2016

Monsieur le président,
Mes chères et chers collègues,

Nous voilà réunis pour analyser le budget prévisionnel de 2017.
Il est placé sous le signe d'une augmentation globale de 58M€

Notre Département connaît des ressources fiscales importantes, comme les droits de mutation, qui, à elles seules, atteignent en 2017 : 415M€, soit 33% de nos recettes.
Je rappelle que cette recette est majorée depuis 3 ans par l'augmentation du taux à 4,5%, le maximum autorisé, augmentation que le gouvernement nous a permis de faire pour compenser la hausse du RSA.
Cela représente une recette supplémentaire évaluée par nos services en 2016 à plus de 55M€.

Les recettes d'investissement du BP 2017 restent très liées aux recettes exceptionnelles provenant en partie de la manne de 81M€ de la vente de nos parts des aéroports Nice Côte d'Azur. Avec le transfert de la compétence économique à la Région, le choix de la vente était pertinent. Les négociations menées par l'État ont permis de doubler le montant attendu.
Toujours en recettes exceptionnelle, cette fin d'année 2016 devrait voir sans doute, pour ne pas dire enfin, la vente du CICA pour peu plus de 8 M€. Cette vieille affaire, générée par vos prédécesseurs, a déjà coûté près et 100M€ au Département. Il serait heureux qu'elle soit enfin réglée et nous devrions en 2017 bénéficier de la vente de la Garoupe, 12M€ millions sont en jeu. Rappelons que ce legs a une forte vocation sociale notamment en direction de l'enfance, volonté que nous devons respecter.

Toujours au chapitre des recettes supplémentaires, et c'est une bonne nouvelle, surtout pour les personnes âgées, c'est les 12M€ de dotation apportés par la loi d'Adaptation de la société au vieillissement, l'ASV,
Mise en œuvre au 1 janvier 2016 par la ministre de la santé, elle va permettre au département d'augmenter la prise en charge et le bien-être des personnes âgées. Ce niveau d'aide au titre de l'APA pourra représenter jusqu'à 20% de plus pour les bénéficiaires, diminuer les restes à charge, et créer un droit au répit pour les aidants.
Soulignons que ces nouvelles dépenses sont entièrement compensées financièrement par l'Etat.

Alors, bien sûr, il y a le prélèvement sur les Droits de mutation évalués dans le rapport présenté à 21,5M€.

Bien sûr, il y a la baisse des dotations, de la DGF, 26M€ cette année.

Quelle évolution peut-on prévoir sur ce sujet ?

Pour les communes et EPCI, En 2017, le gouvernement sous l'autorité de François Hollande va diviser par deux la baisse des dotations. C'est un geste significatif.

Par contre, j'ai lu dans le programme du candidat soutenu par la majorité de cet hémicycle, qu'il, s'il était élu, créerait une allocation sociale unique, qui serait gérée par les maires.

- Qu'il envisage de fusionner départements et régions,
- Qu'il envisage 100 milliards d'économie sur les collectivités,
- Et pas d'augmentation des dotations.
- En contrepartie il compte libérer la fiscalité locale, au gré des communes et EPCI, pour compenser les dépenses !

A chacun d'en juger!

Je ferme la parenthèse, Revenons à notre budget.

Les compensations partielles de l'Etat

Bien sûr, l'état ne compense pas entièrement les dépenses des allocations individuelles de solidarité (AIS) : RSA, APA, PCH. Et ce, depuis l'origine.

Commençons par le RSA.

Le 1er ministre avait ouvert, en 2016, une négociation pour que l'État reprenne à sa charge les allocations du RSA., les départements de droite ont interrompu cette négociation, n'est-ce pas dommage?

Dois-je rappeler ici, encore, que faisant suite au RMI, le RSA a été créé en 2004 sous le Gouvernement Raffarin et l'allocation totalement transférée aux départements en 2009 sous le Gouvernement Fillon...

Je ne vous ai jamais entendu renâcler contre ces non-compensations jusqu'en 2012, et vous acceptiez de creuser le déficit sans mot dire.

Et je rappelle encore que l'augmentation du taux des DMTO a été accordée pour compenser l'augmentation du montant du RSA. C'est ce qui se produit: la compensation du RSA est de 94M, ce qui fait un manque de 41 M€, qui est compensé par les 55 M d'augmentation du taux.

Concernant l'APA, loi de Gauche votée en 2001, il ne s'agit pas de compensation, puisqu'il ne s'agit pas d'une compétence transférée.

La dotation de l'Etat s'élevait à 43% en 2002 lors de son entrée en vigueur. Une clause de revoyure était prévue dans la loi mais le Gouvernement suivant n'a pas donné suite.

Regardez bien les dates, la dotation est tombée de 43% à 31% en 2012, et elle va remonter à 36% en 2017, avec l'actuelle loi vieillissement du gouvernement.

Vous dites que les (AIS) allocations, dues au titre de la solidarité nationale, sont encore en augmentation.

Et bien non, ce n'est pas vraiment le cas cette année dans le BP, je ne vois pas où se trouve l'augmentation des allocations.

Regardons de près.

Les allocations du RSA sont inscrites en 2017 à hauteur de 135M€.

Fin 2016, le montant réalisé sera de 141M€.

Donc, il n'y pas d'augmentation mais une Baisse de 6,5M€.

Pour mémoire, Je vous rappelle qu'au BP 2016, vous aviez, de façon illégitime, budgétisé 11mois au lieu de 12.

Cette baisse vous l'attribuez aux différentes mesures anti-fraude prises et par l'application des dispositifs d'insertion et de retour à l'emploi prévus et financés par la loi. Je rappelle cependant que leur montant baisse aussi sur le plan national de 2,5%. Je reviendrai sur ce point.

Sur les allocations RSA, il ne s'agit donc pas d'une augmentation mais bien d'une baisse de 6.5 M€ par rapport à l'année 2016.

Concernant l'APA, l'allocation personnalisée d'autonomie pour les personnes âgées, elle augmente de 13M€. Cela correspond à la dotation de l'Etat, dans le cadre de la loi sur le vieillissement dont j'ai parlé, et elle est entièrement compensée.

C'est neutre pour le budget du département

Les allocations pour personnes en situation de handicap sont stables à 108M€, compensées à hauteur de 8,2M€.

En conséquence, cela signifie que le volet social, compétence première de notre instance, ne bénéficie pas des augmentations de recettes prévues cette année.

Pourtant les besoins ne manquent pas. Il y a beaucoup à faire encore pour assurer à nos concitoyens les plus fragiles une situation meilleure.

Je veux parler des personnes en situation de handicap, des jeunes en difficulté, de l'enfance, de l'aide aux familles.

Ces budgets là ne bougent pas ou très peu. L'aide aux jeunes en difficulté demanderait à être revue à la hausse, ainsi que l'avais proposé lors de la DM1.

L'augmentation des recettes de fonctionnement est donc utilisée autrement. Comment ?

Les plus fortes augmentations en fonctionnement vont :

À la dotation à la Métropole liée au transfert de compétence qui augmente de 15 %. À elle seule, cette mission s'élève à 63 M€.

Nous souhaiterions que les dotations de transferts à la région soient bien identifiées au sein d'une mission pour plus de transparence. Le transfert de Team côte d'azur au 1 janvier 2017 n'est pas évoqué dans le budget, par exemple.

Elles vont aussi au fonctionnement de l'administration : 306 millions y seront consacrés cette année, au lieu de 280M€ l'année dernière.

La ligne gestion financière progresse de 32 % avec un montant de 102 M€ alors que les charges de personnel n'augmentent pas.

En investissement cette fois

Si on peut se féliciter des recettes d'investissement exceptionnelles, le caractère exceptionnel justement commande de rester très vigilants.

On ne vendra pas deux fois ni les parts des aéroports, ni la Garoupe, ni le CICA.

Elles restent consacrées à la sécurité des collèges, dans les infrastructures routières, la création du SMIAGE, la solidarité avec les communes, que nous avons approuvées, et qui sont bienvenues.

Cependant, entre la Métropole, les syndicats mixtes. et aujourd'hui la Région, le département voit son champ de compétence se réduire en matière d'investissement aussi..

Sur le plan financier, le montant de la dette départementale reste un problème majeur.

Le BP 2017 prévoit que la dette sera ramenée à 827 M€ à la fin de l'année.

Ce chiffre qui pourrait laisser penser à une forte diminution masque une réalité plus contrastée. Après votre 1er plan de relance en 2009, l'encours de la dette du département avait quasiment atteint le milliard en 2010.

Le transfert à la Métropole de 171 millions d'€ en 2012 a permis de le maintenir opportunément sous la barre symbolique du milliard, mais la charge de remboursement est toujours réelle pour le département au travers de la dotation à la Métropole.

On peut donc raisonnablement dire qu'au 31 décembre 2016, l'encours consolidé du département s'élèvera à 971 M€. Il devrait être de 941 M€ en 2017.

C'est un progrès, mais loin des proportions annoncées.

La baisse du recours à l'emprunt, la légère baisse de l'encours de dette, sont aussi les conséquences de la vente des parts de l'aéroport.

J'en viens maintenant à la réduction des effectifs départementaux.

Depuis plusieurs années, ne sont plus remplacés 2 agents sur trois qui partent à la retraite, et ne sont pas remplacés ceux qui partent tout court.

Ainsi, on totalise une suppression globale de 715 postes sur cette période.

Cette seule année 2016 a vu la disparition de 69 emplois.

Comment penser que cela puisse se faire sans aucune altération du service public?

Je n'en suis pas sûre.

On nous parle de supprimer des postes devenus inutiles, avec l'informatisation par exemple des services.

Mais dans les collèges, à l'entretien des routes, dans les bureaux, au déneigement, dans tous les services sommes-nous sûrs que la qualité du service public n'en souffre pas?

Quelques questions à ce sujet :

Les Maisons de solidarité départementales, qui ont pour but de recevoir les publics les plus en difficulté, 245 000 personnes accueillies chaque année, vont fermer tous les après-midi à partir du 1er janvier 2017. Est-ce exact?

Et cela, n'est-ce pas une régression du service rendu à la population?

Les UPI, Unités de Parcours Insertion, au nombre de 8 aujourd'hui ont pour mission de recevoir les demandeurs et allocataires du RSA. Ils seront remplacés par trois ETIC, établissement territorial d'Insertion et de contrôle. Moins de proximité, c'est certain, moins de présence. Quel sera leur rôle?

Le dispositif semble souffrir encore d'une régression du service rendu.

Ma dernière question :

Jusqu'où veut-on mener cette politique de réduction systématique ?

Peut-on nous dire s'il existe un objectif déterminé à atteindre?

Ensuite il y a la prime au mérite, là aussi c'est une question de mots choisis.

La prime au mérite permettrait en quelque sorte de distinguer le « *bon grain de l'ivraie* ».

Qu'est que cela veut dire ?

La plupart des collectivités appliquent ce type d'indemnité. C'est inscrit dans la loi. Mais elle nous est présentée de manière à laisser penser que nos agents doivent être sans cesse surveillés dans leur travail, qu'ils ne feraient pas bien leur travail.

C'est une façon de manifester un manque de confiance. Pourtant, les agents et les cadres du département accomplissent leur mission avec sérieux, c'est souvent exprimé ici-même.

Comment peut-on imaginer un service public de qualité sans les agents nécessaires ?

Dans quel état seraient les collectivités de notre pays après les 500 000 postes de fonctionnaires prévus par un certain candidat.

Autre chose, sur la tonalité de la présentation.

N'y-a-t'il pas, dans le choix des mots, du vocabulaire, une forme de stigmatisation, comme si tous ces gens dans la difficulté étaient des assistés volontaires ?

C'est ainsi que les bénéficiaires du RSA se sentent traités comme des fraudeurs potentiels. Je laisse de côté les véritables fraudeurs qui doivent être poursuivis. Je ne parle pas de ceux-là, je parle de ceux qui galèrent dans la vie, sans trouver d'emploi parce que déjà trop éloignés d'une vie sociale décente.

Je parle des 3400 suspensions en total cumulé fin 2016. Dont 543 suspensions pour absence non justifiée aux RV.

Depuis le lancement du dispositif, on parle d'une économie de 32M€.

Oui, mais combien de personnes se sont retrouvées en plus grande difficulté après leur suspension ou leur radiation?

Il y a eu 300 personnes accompagnées et 92 retours à l'emploi en 2016. Voilà du positif.

Pourquoi vouloir toujours afficher cette stigmatisation alors que de toute façon le travail est fait, et il doit être fait puisque c'est notre rôle majeur ?

Pour conclure, nous dirons que, vu que les recettes de fonctionnement sont en augmentation, une partie de celles-ci aurait pu être affectée aux populations qui en ont le plus besoin, Nous dirons que nous sommes opposés à la poursuite des économies à tout prix par la réduction excessive des emplois, Nous dirons que nous sommes attachés à la qualité du service public et que cette réduction d'effectif ne la permettra plus correctement,

Vous comprendrez que nous ne soutiendrons pas ce budget. Nous voterons contre.